Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900716-20260320-202610-DE

Département du Finistère

MAIRIE
29300
GUILLIGOMARC'H

Séance du
20 mars 2026

DATE DE CONVOCATION
16 mars 2026

DATE D'AFFICHAGE
16 mars 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 14

VOTANTS : 15

DATE DE MISE EN LIGNE
23/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-six**, le vendredi vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par M. FOLLIC Alain, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. MOREL Bruno élu maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : EZANNO Sandrine, MOREL Jacques, MOURAUD Lydie, SINOQUET Vincent, GALLO Valérie, STANGUENNEC Pierre, LE DART Catherine, COADIC Xavier, LE BORGNE Mélanie, JONOT Roland, PENNA Anne, MOREL-LASSALLE Stéphanie, CHRISTIEN Philippe, formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents excusés : BOURBON Christophe pouvoir à M. CHRISTIEN Philippe.

Mme LE BORGNE Mélanie a été élue **Secrétaire.**

2026-10 ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Sous la présidence de M. Bruno MOREL élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

ELECTION DES ADJOINTS

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

1er tour de scrutin :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art L. 65 du code électoral)	3
e. Nombre de suffrages exprimés	12
f. MAJORITE ABSOLUE	7

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900716-20260320-202610-DE

Ont obtenu :

Liste 1 – candidat placé en tête de liste par ordre alphabétique :

- Mme Sandrine EZANNO : 12 voix / douze voix

La liste de Mme Sandrine EZANNO ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- Mme EZANNO Sandrine

- M. MOREL Jacques,

- Mme MOURAUD Lydie

- M. SINOQUET Vincent.

Le Maire,

Bruno MOREL

